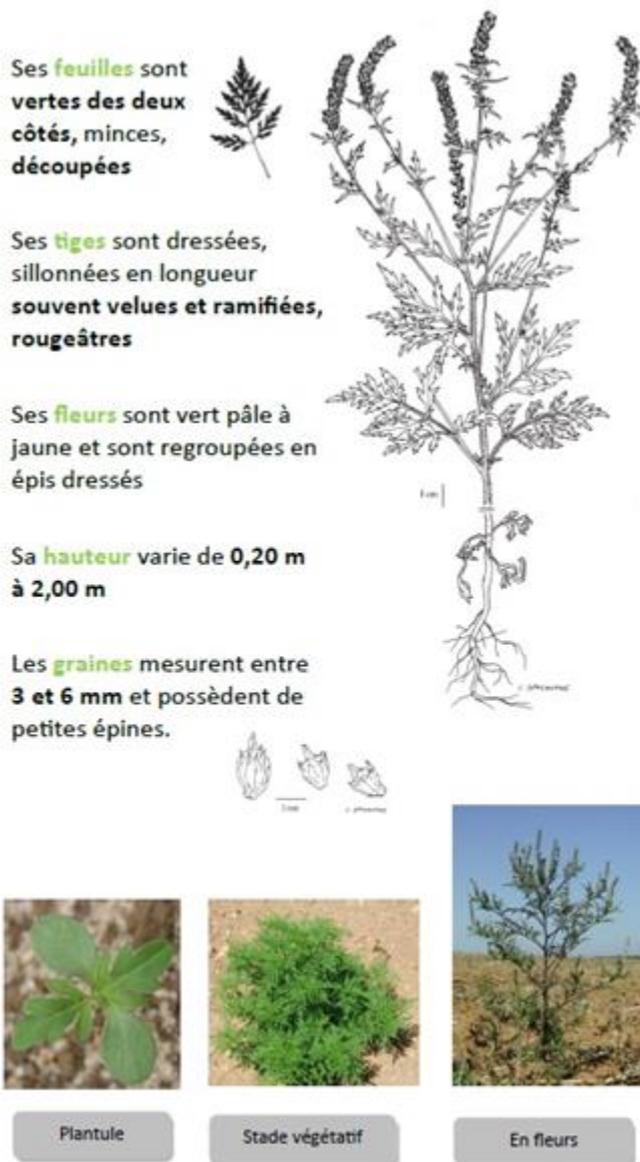


PREFÈTE
D'EURE-ET-LOIR

L'ambroisie, une plante très allergisante qui doit être éliminée avant sa floraison :

Trois espèces d'ambroisie sont préoccupantes pour la santé. En Eure-et-Loir, seule l'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est retrouvée à ce jour. Cette plante est hautement allergisante. Elle produit une grande quantité de pollen, qui en se disséminant peut provoquer chez des sujets sensibilisés des réactions allergiques : rhinites (90% des cas), conjonctivites (75%), asthme et trachéite (50%), eczéma et urticaire (10%).

L'ambroisie à feuilles d'armoise : A quoi cela ressemble ?



Sa floraison a lieu entre août et septembre.

Dans quels lieux sommes-nous susceptibles de la trouver ?

L'ambrosie à feuilles d'armoise se développe dans de nombreux milieux avec une affinité particulière pour les sols remaniés : parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, bords de cours d'eau, terrains privés et milieux urbains...

Comment de nouveaux plants peuvent-ils arriver en Eure-et-Loir ?

- Par la route (transport de terre, pneus...),
- Par les engins (agricoles, chantier...),
- Par les graines pour oiseaux,
- Par flottaison des graines, sur les cours d'eau.

Comment la signaler ?

Le signalement est simple : une plateforme nationale de gestion permet de signaler la présence de cette plante (depuis un smartphone, un ordinateur ou au téléphone). Toute personne peut signaler sa présence.

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?



Cf. lien utile <http://www.signalement-ambrosie.fr/> Une surveillance accrue pourra permettre d'élaborer une cartographie plus fine des foyers d'ambrosie.

Quel acteur de proximité pourra répondre à mes questions ?

Un référent territorial communal sera prochainement nommé dans chaque commune concernée. Son rôle est de sensibiliser la population et coordonner les actions de lutte éventuelles.

Comment lutter contre son invasion et sa prolifération ?

Par des mesures appropriées de prévention, notamment la destruction des plants d'ambrosie avant leur floraison (fin juillet) afin d'éviter la dissémination.

La lutte contre l'infestation par l'ambrosie est l'affaire de tous : collectivités, entreprises, agriculteurs, particuliers...

L'éradication totale de l'ambrosie devrait être chose aisée à moyen terme, le département étant peu infesté.

Un arrêté préfectoral de la lutte contre l'ambrosie est en cours de rédaction. Il précisera notamment le plan local d'actions selon 3 axes : prévention, surveillance et lutte.

Pour plus d'informations :

La FREDON Centre : <https://www.fredon-centre.com>

Observatoire des ambrosies : www.ambrosie.info

Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) : www.pollens.fr